

Annexe 2 :

Les priorités du protocole d'engagements renforcés et réciproques, portant avenant au contrat de ville de Champigny-sur-Marne, pour la période 2020-2022.

Suite à l'évaluation à mi-parcours des contrats de ville et afin de donner une nouvelle impulsion à la politique de cohésion urbaine et sociale, les contrats de ville ont été prolongés, dans la cadre de protocoles d'engagements renforcés et réciproques, portant avenants aux actuels contrats de ville, jusqu'au 31 décembre 2022, conformément à la Loi de Finances 2019, du 28 décembre 2018.

L'avenant au contrat de ville de Champigny-sur-Marne doit permettre de traduire précisément la mobilisation de la commune, de l'EPT ParisEst-Marne&Bois, de l'Etat et celle de chacun des partenaires déjà signataires des contrats de ville, en faveur des habitants des quartiers prioritaires.

L'objectif est de remobiliser l'ensemble des politiques publiques et permettre ainsi de raccrocher les quartiers prioritaires aux dynamiques métropolitaines et régionales, en apportant des réponses durables aux enjeux de renouvellement urbain, de mobilité et de promotion sociale des habitants.

1) Engagements de la commune de Champigny-sur-Marne :

Formalisées par le présent avenant, la prorogation et la rénovation des contrats de ville constituent une occasion de questionner la pertinence de l'action publique en matière de réduction des inégalités sociales entre les quartiers prioritaires et le reste du territoire francilien.

Cet avenant au Contrat de Ville, s'il actualise les priorités d'actions de la Ville en la matière jusqu'en 2022, n'annule en rien les orientations et mesures prises et co-construites avec les partenaires signataires du Contrat de Ville en 2015, celui-ci restant le document de référence.

➤ Les engagements de la ville en matière de réussite éducative et prévention de la délinquance :

1. Développer et consolider l'accompagnement du public en matière de réussite éducative : consolider l'accompagnement à la scolarité.
2. Poursuivre les actions de soutien à la parentalité.
3. Renforcer les relations population – institutions.

➤ Les engagements de la ville en matière d'accès aux droits / à la santé :

1. Poursuivre la structuration du partenariat pour l'accès aux droits et services.
2. Mettre en œuvre le Contrat Local de Santé, et préciser son articulation avec l'Atelier Santé Ville.

3. Rendre concrète l'articulation entre médical et social, en donnant de l'opérationnalité aux instances de gouvernance locale et aux groupes thématiques qui existent. .
4. Lutter contre la fracture numérique.

➤ **Les engagements de la ville en matière d'accès aux sports, à la culture et aux loisirs / de citoyenneté, de lien social et vie associative :**

1. Recenser, mutualiser et rendre visible les actions des services et les associations pour proposer une meilleure offre culturelle, sportive et de loisirs.
2. Poursuivre les efforts faits pour le développement des pratiques sportives dans les QPV :
3. Poursuivre et renforcer l'accès à la culture et aux loisirs des populations en QPV.

➤ **Les engagements de la ville en matière de développement économique, d'insertion et d'emploi :**

1. Améliorer l'employabilité en agissant sur les différents leviers : formation, qualification, développement des compétences, accès aux droits, connaissance des dispositifs, fracture numérique et linguistique etc.
2. Mobiliser et favoriser le retour vers l'emploi des publics éligibles en s'appuyant sur les heures d'insertion dans le cadre des chantiers du NPRU.
3. Développer/Soutenir la présence des entreprises dans les quartiers : informer, accompagner la création, le maintien et la reprise d'entreprises.
4. Appuyer les acteurs de l'Economie Sociale et Solidaire dans leurs démarches en direction des quartiers prioritaires et faciliter leur mise en réseau avec les associations locales.

➤ **Les engagements de la ville en matière de cadre de vie et d'aménagement urbain :**

1. Relancer une dynamique d'instance de veille et de travail commun avec les bailleurs et les acteurs locaux, sur les enjeux du cadre de vie et de la gestion du quotidien.
2. Engager le Projet de Renouvellement Urbain de la 2^{ème} tranche du Bois l'Abbé
3. Poursuivre les actions d'occupation de l'espace public, en travaillant sur des démarches plus innovantes pour impliquer véritablement les habitants.
4. Penser une véritable stratégie d'aménagement urbain pour le quartier du Plateau.

2) Engagements de l'Etablissement Public Territorial ParisEst-Marne&Bois :

Au titre de ses compétences, l'EPT s'engage, en ce qui le concerne, à apporter son appui et son aide à l'ingénierie de projet du contrat de ville de Champigny-sur-Marne, à examiner et soutenir prioritairement le co-financement des actions et des dispositifs susceptibles d'être mis en œuvre de manière partenariale, au titre des orientations générales du contrat de ville de Champigny-sur-Marne, concomitamment aux axes prioritaires énoncés ci-dessous :

➤ **Soutenir la réussite éducative et scolaire ;**

- En encourageant les actions œuvrant dans le champ de la réussite éducative, de l'aide personnalisée aux devoirs et du soutien à la parentalité, avec l'ensemble des acteurs socio-éducatifs ;

- En favorisant les innovations pédagogiques et les expérimentations locales via les Programmes de Réussite Educative, en renforçant les compétences et les capacités des équipes éducatives et en encourageant le travail en réseau, ainsi que l'évaluation régulière des projets ;

- En travaillant, en tant que de besoin, avec l'Ecole de la 2^{ème} chance (E2C).

➤ **Favoriser l'insertion et le retour à l'emploi ;**

- En déclinant à l'échelle des territoires les opportunités nouvelles offertes par le futur Plan d'Investissement des Compétences (PIC, PRIJ) ;

- En renforçant l'offre d'insertion et d'accès à l'emploi des publics les plus éloignés du marché du travail.

- En favorisant la création d'entreprises dans les quartiers et leur développement par des dispositifs d'accompagnements dédiés (GPEIC) ;

- En saisissant les opportunités de la transformation numérique de l'économie pour en faire bénéficier les publics les plus éloignés de l'emploi et les décrocheurs du système scolaire ;

➤ **Poursuivre la mise en œuvre des Programmes de renouvellement urbain dans les quartiers prioritaires de la Politique de la Ville;**

- En mobilisant l'ensemble des parties prenantes sur la nécessité de répartir les efforts financiers entre les différents partenaires publics et privés ;

- En veillant à l'articulation des projets de renouvellement urbain avec les documents de planification à l'échelle intercommunale (PLH, PLUI, délégation des aides à la pierre), pour une adaptation fine et cohérente aux besoins des territoires ;

- En respectant l'équilibre social de l'habitat par des politiques de peuplement adaptées et en encourageant les parcours résidentiels au sein des bassins de vie ;

➤ **Promouvoir la prévention de la délinquance et de la radicalisation ;**

- En accompagnant, à l'échelle intercommunale, l'ensemble des actions et des dispositifs collectifs visant à la prévention de la délinquance et de la radicalisation, par une offre d'expertise ou de formation dédiée : à l'ingénierie locale, au subventionnement de projets, d'études spécifiques ou de structures associatives de médiation et d'aide aux femmes et aux familles (CIDFF, etc) à travers la signature de conventions ;

- En luttant contre les discriminations, en faisant respecter les valeurs d'égalité femmes/hommes et de laïcité.

3) Engagements de l'Etat :

Au regard des priorités énoncées au niveau national dans le cadre du Pacte de Dijon, l'État souhaite renforcer son intervention dans les 5 domaines suivants :

➤ Axe 1 : La réussite éducative et la parentalité en :

- Dédoublant les classes de CP et CE1 des REP et REP + ;
- Soutenant le dispositif Ouvrir l'école aux parents pour la réussite des élèves (OEPRE) ;
- Favorisant le développement de cordées de la réussite ;
- Accompagnant l'élaboration et l'adoption d'un Projet Éducatif Territorial (plan mercredi) ;
- Soutenant le dispositif « devoirs faits » ;
- Continuant de soutenir le Programme de Réussite Éducative ;
- Accompagnant les actions menées en direction de la parentalité, du soutien scolaire et de la lutte contre le décrochage scolaire (PRE, associations) ;
- Déployant une cité éducative.

➤ Axe 2 : L'accès à l'emploi et développement économique en :

- Consacrant 25 % des crédits BOP 147 au pilier développement économique et emploi ;
- Accompagnant le développement de l'apprentissage ;
- Favorisant l'inclusion durable dans l'emploi des personnes les plus éloignées du marché du travail par le biais du déploiement des parcours emploi compétences (PEC) ;
- Favorisant les actions d'insertion et d'accompagnement dans l'emploi, la formation, la qualification y compris sur la fracture numérique (illectronisme) ;
- Soutenant les associations qui œuvrent à la mise en lien des demandeurs d'emploi avec les entreprises ;
- Soutenant les actions en faveur de l'emploi des jeunes NEET notamment dans le cadre du PRIJ, des femmes et des publics dits "invisibles" ;
- Sollicitant la Coordination départementale des clauses sociales d'insertion pour favoriser l'insertion sociale et professionnelle des habitants du quartier prioritaire ;
- Soutenant les actions d'accompagnement à la création d'entreprises, au maintien et à la reprise d'entreprises ;
- Déployant le PAQTE (pacte avec les quartiers pour toutes les entreprises).

➤ **Axe 3 : La prévention de la délinquance et de la radicalisation en :**

- Soutenant les actions en faveur de la sensibilisation à la citoyenneté, de la prévention et de la lutte contre la délinquance et la radicalisation ;
- favorisant les actions respectant ou faisant respecter l'égalité Femme/Homme ;
- Accompagnant la tranquillité résidentielle dans les QPV dans le cadre de la TFPB ;
- Soutenant les actions du Pacte de la 2ème Chance.

➤ **Axe 4 : L'Amélioration du cadre de vie et du logement en :**

- Poursuivant la mise en œuvre de la rénovation urbaine du quartier du Bois l'Abbé dans le cadre du NPNRU ;
- Soutenant les actions mises en place par les Bailleurs dans le cadre de l'amélioration du cadre de vie.

➤ **Axe 5 : La Promotion de la santé en :**

- Soutenant le contrat local de santé.